

|                     |  |               |                           |
|---------------------|--|---------------|---------------------------|
| <b>REGLEMENT</b>    | Intitulé : <b>FICHE TECHNIQUE N°2 REGLEMENT REGIONAL M13 Challenge de France, M15, H2032</b> |               |                           |
| <b>DES</b>          | Validé en CoDir du 21/09/22. AG  |               | ANNEXE : Charte Régionale |
| <b>COMPETITIONS</b> | JUIN 2023  |               |                           |
| 2022/2023           | Auteurs : CTS  | Nb. pages : 3 | Diffusion : Générale      |

Les Compétitions et animations organisées dans notre Région doivent s'adapter à la réalité de notre Escrime Régionale tout en respectant les principes de la politique sportive fédérale.

## Sécurité, rigueur, respect et courtoisie

- Nos organisations doivent remplir leur rôle éducatif.
  - Tout accompagnateur a un rôle d'éducateur.
- Les membres de l'Equipe Technique Régionale ont un rôle majeur.
  - Notre charte rappelle l'attachement à nos valeurs.
  - Les manquements pourront entrainer une convocation en commission de discipline du Comité Régional et/ou FFE

## 1° ORIENTATIONS SPORTIVES

### M13/M15

Devenir un compétiteur

S'engager dans la dynamique du Challenge de France et de la filière H2032

Participer aux Challenges et épreuves IND/EQ,

Disputer le Championnat Régional.

## 2° LES FORMULES DES EPREUVES ORGANISEES DANS LE COMITE REGIONAL

### 2-1 EPREUVE DE REGION M13/M15

Le Directoire Technique est susceptible de faire évoluer les formules.

Classement d'entrée en poule établi sur la base du classement régional.

Formule : 1 tour de poule sans éliminé puis tableau d'élimination direct (TED)

Si pas de classement régional alors 2 tours de poule, 1er tour de brassage puis classement d'entrée pour le TED sur le second tour.

Décalage par club en poule.

Pas de mixité.

### 2-2 CHAMPIONNAT REGIONAL M13/M15

Le Directoire Technique est susceptible de faire évoluer les formules.

Si une personne ou une équipe est seule inscrite (en ligne sur site FFE) au Championnat régional elle sera déclarée Championne.

La remise de récompense (coupe/médaille) est conditionnée par l'acquiescement du droit d'engagement. Le titre de Champion Régional sera attribué sur une seule épreuve.

---

## Comité Régional d' Escrime des Pays de la Loire

44 rue Romain Rolland - 44103 NANTES

[secretariat@escrime-pdl.org](mailto:secretariat@escrime-pdl.org)

<http://www.escrime-pdl.net/> - <https://www.facebook.com/Comité RégionalEscrimePaysDeLoire>



## Individuel :

Classement d'entrée en poule établi sur la base du classement régional.

1 tour de poule sans éliminé puis tableau d'élimination direct (TED)

Décalage par club en poule.

Mixité possible.

## Equipe :

Tour(s) de poules en 12 ou 15 touches avec décalage par club.

TED en 36 (E/F) et 45 (Sb) touches. Pas de match pour la 3<sup>ème</sup> place.

## **3° LES SELECTIONS POUR LA FETE DES JEUNES M15**

La Commission Régionale de sélection est seule en mesure de statuer.

Les quotas FFE seront attribués par la Commission sur la base du classement régional actualisé.

### **3-1 La Commission de sélection est composée :**

- Du Président du Comité Régional
- Des Elus concernés par les armes
- Du Conseiller Technique Sportif
- Des responsables d'armes de l'Equipe Technique Régionale
- De la Commission médicale

### **3-2 Pré-requis :**

1° Avoir participé au stage terminal Régional PDL pour la constitution sur sélection des équipes M15.

### **3-3 Fonctionnement :**

1° La commission Régionale de sélection se réserve le droit d'attribuer ou non les quotas mis à sa disposition.

2° Un tireur potentiellement sélectionnable peut refuser l'étude de son cas en prévenant la Commission avant sa réunion et jusqu'à la date d'engagement fixée par le Comité Régional.

3° Ne pas honorer une sélection attribuée en individuel ou en équipe de Région peut entraîner une convocation en commission de discipline régionale et/ou FFE.

4° Refuser une sélection en équipe régionale entraîne automatiquement l'interdiction de participer à l'épreuve individuelle (sélection obtenue sur quota régional).

5° Pour l'individuel la sélection s'effectuera sur la base du classement régional.

6° Pour les équipes, la sélection se fera sur proposition du technicien capitaine de l'équipe.

La commission sélectionnera les membres d'une équipe en fonction de critères objectifs (classements, performances, participation aux stages tireurs...) et /ou de critères subjectifs (plus-value pour le groupe, état de forme du moment...)

7° Les stages ne sont pas sélectifs en dehors du stage terminal visant à la constitution des équipes M15.

### **3-4 ENGAGEMENTS**

A partir des épreuves de zone H2028, les engagements sont réalisés par le Comité Régional.

### **3-5 LES CLASSEMENTS**

#### Epreuves individuelles

Pour établir le classement régional, seront pris en compte les résultats aux épreuves suivantes : Championnat Régional PDL + les 3 autres meilleurs résultats obtenus en ou hors Région PDL, soit 4 résultats maximum pris en compte.

La formule de ces épreuves devra être au format : poule(s) et TED (avec ou sans repêchage).

| Chp Régional | Résultat 1 | Résultat 2 | Résultat 3 |
|--------------|------------|------------|------------|
|--------------|------------|------------|------------|

Coefficient : 0,01 par tireur inscrit avec un coefficient plafond fixé à 2.

Pour les compétitions hors Région PDL, les clubs préciseront à [resultats@escrime-pdl.org](mailto:resultats@escrime-pdl.org) les :

**NOM      PRENOM   CLUB      ARME    CATEGORIE   PLACE    EFFECTIF   DATE      LIEU   TYPE**

### **4° SELECTIONS CHALLENGE DE FRANCE M13**

Aux 6 armes en individuel et par équipe, les tireurs retenus pour la finale de la Coupe de France doivent être référencés dans le classement régional des Pays de la Loire.

Aux 6 armes en individuel et par équipe, d'éventuelles sélections pourraient être organisées tant pour la ½ finale que pour la finale.

### **4-1 La Commission de sélection est composée :**

- Du Président du Comité Régional
- Des Elus concernés par les armes
- Du Conseiller Technique Sportif
- Des responsables d'armes de l'Equipe Technique Régionale
- De la Commission médicale

## 5° LES CLASSEMENTS

### Epreuves individuelles

La formule des épreuves devront être au format : poule(s) et TED (avec ou sans repêchage) pour intégrer le classement.

Les clubs s'attacheront à renvoyer les fichiers FFF / HTML et PDF **IMMEDIATEMENT APRES L'ÉPREUVE** à [resultats@escrime-pdl.org](mailto:resultats@escrime-pdl.org)

Les nouveaux tableaux Excel sont disponibles sur le site internet du CoReg.

Les coefficients : 1 pour l'épreuve de ½ finale de zone, 0,8 pour un Champ Rég, 0,7 pour le Championnat Départemental et 0,5 pour un challenge ou une épreuve CID.

Les 5 meilleurs résultats seront comptabilisés pour toutes les armes, à savoir : Les 2 meilleurs résultats des CID ou Challenges, le Championnat Régional, le Championnat Départemental et l'épreuve de ½ finale de zone.

Le classement sera mis en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Ces classements Régionaux seront attributifs des quotas régionaux pour les sélections aux épreuves dans les armes où cela est nécessaire.

Le Championnat Régional n'est pas obligatoire pour être sélectionné aux Challenges de France.

Le classement régional servira pour l'organisation des poules des Championnats Régionaux.

La clôture du Classement Régional est à la même date que les engagements (lundi qui précède la compétition).

## 6° HANDISPORT

Toutes les compétitions Régionales sont ouvertes aux tireurs en fauteuil. Charge à eux de prévenir l'organisateur afin qu'il mobilise les ressources nécessaires.

2 classements séparés seront édités. Autant que possible des handifixes seront à disposition pour l'entraînement des valides.

## ANNUAIRE

|   |  |
|---|--|
| RESULTATS <a href="mailto:resultats@escrime-pdl.org">resultats@escrime-pdl.org</a>  | CONSEILLER TECHNIQUE <a href="mailto:cts@escrime-pdl.org">cts@escrime-pdl.org</a>            |
| MEDICAL <a href="mailto:medical@escrime-pdl.org">medical@escrime-pdl.org</a> <a href="mailto:cts@escrime-pdl.org">cts@escrime-pdl.org</a> | LICENCES <a href="mailto:licences@escrime-pdl.org">licences@escrime-pdl.org</a>              |
| TRESORIER <a href="mailto:tresorier@escrime-pdl.org">tresorier@escrime-pdl.org</a>  | BOITE A IDEES <a href="mailto:boite_a_idee@escrime-pdl.org">boite_a_idee@escrime-pdl.org</a> |
| PRESIDENT <a href="mailto:president@escrime-pdl.org">president@escrime-pdl.org</a>  | COMMISSION REG ARBITRAGE <a href="mailto:cra@escrime-pdl.org">cra@escrime-pdl.org</a>        |
| EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE <a href="mailto:etr@escrime-pdl.org">etr@escrime-pdl.org</a>   | SITE CoReg <a href="http://www.escrime-pdl.net">http://www.escrime-pdl.net</a>               |
| SECRETARIAT <a href="mailto:secretariat@escrime-pdl.org">secretariat@escrime-pdl.org</a>  | FACEBOOK   |

## A NOTER

En cas d'annulation d'épreuve ou d'impossibilité à organiser une épreuve M15 ou M13 c'est le classement Régional à la date de l'annulation qui sera pris en compte pour effectuer les sélections.

Pour les éventuels surclassements il faut s'en référer aux directives fédérales.

---

## Comité Régional d' Escrime des Pays de la Loire

44 rue Romain Rolland - 44103 NANTES

[secretariat@escrime-pdl.org](mailto:secretariat@escrime-pdl.org)

<http://www.escrime-pdl.net/> - <https://www.facebook.com/Comité Régional Escrime Pays De Loire>